

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2025**

N° 2025 0108

L'An Deux mille vingt-cinq, le 15 octobre 2025 à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 9 octobre 2025, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Xavier BRONNER, Robert LEVY, Thierry RUFFIER DES AIMES, Florence MARMONIER, Lucas PENASA,

Absents : Olivier CHENU, Arnaud JOLY, Françoise VILLARD (pouvoir donné à Vincent RUFFIER DES AIMES)

Nombre en Membres :	15
En exercice :	13
Suffrages exprimés :	11
Votes pour :	10
Votes contre :	01
Ne prend pas part au vote :	00

Objet : Camping Le Canada – Délégation de service public- adoption des tarifs pour l'été 2026

Par délibération n°2023 0046 du 10 mai 2023, le Conseil municipal a approuvé le choix du délégataire ainsi que la convention de délégation de service public pour l'exploitation du camping et du restaurant « Le Canada ».

Les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations de service public prévoient qu'il appartient à l'autorité délégante de fixer les tarifs d'accès à un équipement dont l'exploitation est déléguée dans le cadre d'une DSP.

Aussi, le groupe Huttopia propose les tarifs présentés en annexe pour l'exploitation du camping pour la saison d'été 2026.

Le groupe Huttopia propose d'augmenter les tarifs des emplacements de 3% uniquement pour la période de mi-juillet à fin août. Les tarifs n'augmenteront pas pour les autres périodes. Concernant les hébergements locatifs, l'augmentation est comprise entre 0% et 4% selon la période.

Le groupe Huttopia justifie cette proposition d'augmentation de la façon suivante:

a) Contexte économique et inflationniste

L'inflation annuelle en France pour 2025 est anticipée autour de 1% et celle de 2026 entre 1,4% et 1,7% (source : INSEE, Banque de France).

À cette inflation générale s'ajoutent des hausses spécifiques qui impactent particulièrement l'activité de l'hôtellerie de plein air :

- Énergie : augmentation continue des prix de l'électricité, du gaz et de l'eau.
- Salaires et charges sociales : revalorisation obligatoire et politique sociale volontariste.
- Fournitures et entretien : hausse du coût des matières premières et des prestations de service.

Les augmentations tarifaires proposées restent donc globalement en ligne avec, ou légèrement supérieures à, l'inflation, afin de couvrir ces hausses de charges et de garantir la pérennité du site.

b) Adaptation à la dynamique de la demande

- Les hausses les plus marquées concernent les périodes de très forte demande (haute et très haute saison), ce qui permet de préserver l'accessibilité sur les autres périodes.

c) Maintien de la qualité de service et des engagements environnementaux

- Les recettes supplémentaires générées par ces ajustements tarifaires sont réinvesties dans l'entretien, la rénovation et la modernisation des infrastructures, ainsi que dans le renforcement de leurs actions en faveur du développement durable (gestion de l'eau, réduction des déchets, énergies renouvelables, etc.).
- L'objectif est de garantir à leurs clients un niveau de confort et de service conforme aux standards Huttopia, tout en poursuivant leurs engagements environnementaux.

d) Positionnement tarifaire responsable et attractif

- Les augmentations restent contenues et en cohérence avec l'évolution du marché local et régional.
- Une veille concurrentielle régulière permet de maintenir des tarifs compétitifs, tout en valorisant la spécificité de l'expérience Huttopia : immersion nature, hébergements de qualité, services adaptés à tous les publics.

e) Accessibilité et équité

- Les hausses sont modulées selon la saisonnalité afin de préserver l'accessibilité pour les familles et la clientèle locale en dehors des pics de fréquentation.
- Des offres promotionnelles et des paliers tarifaires sont maintenus pour garantir l'accès au plus grand nombre.

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre: Xavier BRONNER), le Conseil municipal

- VALIDE les tarifs du camping pour la saison d'été 2026 tels que présentés en annexe.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
René RUFFIER LANCHE



EMPLACEMENTS
TARIFS 2026

Type de période	Basse Saison	Moyenne Saison	Très Haute Saison	Moyenne Saison	Basse Saison
Du	Jeu 04 juin 26	ven 26 juin 26	ven 10 juil 26	dim 23 août 26	lun 31 août 26
Au	Jeu 25 juin 26	Jeu 09 juil 26	sam 22 août 26	dim 30 août 26	sam 12 sept 26
Prix pour (en nb de nuit)	1	1	1	1	1
MINSTAY	1	1	1	1	1
Valable les	Tous les jours	Tous les jours	Tous les jours	Tous les jours	Tous les jours
Emplacement Nature	14,5 €	19,2 €	24,8 €	19,2 €	14,5 €
Emplacement Confort	18,2 €	24,4 €	30,5 €	24,4 €	18,2 €
Adulte	4,30 €	5,90 €	7,40 €	5,90 €	4,30 €
Enfant de 11 à 17 ans	4,30 €	5,90 €	7,40 €	5,90 €	4,30 €
Enfant de 4 à 10 ans	0,00 €	3,80 €	5,00 €	3,80 €	0,00 €
Enfant de moins de 4 ans	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Petite Tente Supplémentaire 2 personnes	0,00 €	3,20 €	3,50 €	3,20 €	0,00 €
Animal / empl	4,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €	4,00 €
Animal / Locatif	7,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €

HEBERGEMENTS
TARIFS 2026

Type de période	Basse Saison	Moyenne Saison	Haute Saison	Très Haute Saison	Haute Saison	Moyenne Saison	Basse Saison
Du	Jeu 04 juin 26	ven 26 juin 26	ven 03 juil 26	ven 10 juil 26	dim 16 août 26	dim 23 août 26	lun 31 août 26
Au	Jeu 25 juin 26	Jeu 02 juil 26	Jeu 09 juil 26	sam 15 août 26	sam 22 août 26	dim 30 août 26	sam 12 sept 26
Prix pour (en nb de nuit)	1	1	1	1	1	1	1
MINSTAY	2	2	2	3	2	2	2
Valable les	Tous les jours	Tous les jours	Tous les jours	Tous les jours	Tous les jours	Tous les jours	Tous les jours
Bonaventure	39 €	52 €	74 €	89 €	74 €	52 €	39 €
Tente Canadienne Cosy	51 €	67 €	108 €	130 €	108 €	67 €	51 €
Chalet Montana Vista	77 €	116 €	153 €	172 €	153 €	116 €	77 €